Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2014) **Heft:** 2027

Artikel: Economie verte, mais pas tout seuls : entre l'initiative et la révision

législative proposée en quise de contre-projet, la divergence porte aussi

sur la faisabilité

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012688

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

augmentations salariales annoncées dans la grande distribution (Aldi, Lidl).

Les salaires inférieurs à 4'000 francs ne se rencontrent pas dans les secteurs dynamiques de l'économie, ceux qui contribuent à l'essentiel de la plus-value. Ils dominent dans l'agriculture, le travail domestique, les services à la personne, le commerce de détail, en particulier le vêtement et la chaussure, les industries alimentaire et de l'habillement, les centres d'appel, la distribution postale privée, le nettoyage notamment.

Au cours de la campagne, les adversaires de l'initiative contre l'immigration de masse ont beaucoup insisté sur le

haut niveau de qualification des immigrants et leur apport à la bonne santé de l'économie helvétique. Mais il faut également évoquer les migrants sans qualification qui permettent à des branches peu productives de subsister grâce à des salaires indécents. Des salaires qui ne permettent pas de recruter une main-d'œuvre indigène et qui constituent une sorte de subvention à ces branches, la collectivité assumant les coûts sociaux de ces travailleurs, touchés en priorité par le chômage.

Dans une récente étude, le syndicat Unia a évalué le coût d'un salaire minimum légal pour l'économie. D'ici l'entrée en vigueur de l'initiative (2018), la masse salariale devrait augmenter de 260 millions de francs par an

(0,1%). Durant cette période, les recettes fiscales et les cotisations sociales supplémentaires se monteraient à 570 millions et les dépenses de l'aide sociale seraient allégées d'une centaine de millions.

On peut regretter que l'USS n'ait pas formulé son texte de manière plus souple, à l'instar de ce qui se prépare chez nos voisins allemands: des salaires minimaux fixés par les partenaires sociaux, obligatoires dans toutes les branches où les CCT ne l'imposent pas et variables selon les branches et les régions. Le Conseil fédéral et le Parlement auraient pu élaborer un contre-projet dans ce sens. Ils ont préféré ne pas entrer en matière.

Economie verte, mais pas tout seuls

Entre l'initiative et la révision législative proposée en guise de contre-projet, la divergence porte aussi sur la faisabilité

Albert Tille - 18 février 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25287

Si la population mondiale avait une consommation identique à la nôtre, il faudrait 2,8 planètes pour la satisfaire. C'est dire que notre pays doit faire un effort considérable pour pratiquer une «économie verte» qui n'épuiserait pas les ressources naturelles de la planète.

L'<u>initiative populaire</u> déposée en 2012 par les Verts exige que la Suisse y parvienne en 2050. Le Conseil fédéral partage pleinement la marche vers une économie durable, mais pas au rythme ni par les moyens imposés par le parti écologiste. Le message qu'il vient de publier rejette l'initiative, mais propose un contre-projet indirect par une modification de la loi sur l'environnement.

Dans son jargon de spécialiste,

l'initiative demande la fermeture des cycles de vie. Cela signifie réduire la pression d'un produit sur les ressources et l'environnement tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières jusqu'à son traitement en fin de vie. Pour y parvenir, la Confédération peut dicter par la loi ou inciter par une fiscalité écologique comment produire, recycler,

gérer les déchets.

Mission impossible affirme le Conseil fédéral. Plus de la moitié de la pression environnementale de notre consommation résulte de produits acquis à l'étranger. Par ailleurs, la rigueur des mesures imposées dans le pays compromettrait la compétitivité économique de la Suisse, s'attaquerait à l'emploi et violerait ses engagements internationaux.

Pour élaborer une alternative à l'initiative, le Conseil fédéral a donc chargé ses spécialistes de concevoir un plan d'action pour une économie verte. Le rapport des experts a dicté la modification de la loi sur la protection de l'environnement. Ce contre-projet indirect est axé sur quelques grands principes:

- · action à long terme;
- concertation généralisée entre les collectivités publiques, les spécialistes et les acteurs économiques pour obtenir des actions volontaires plutôt que des contraintes législatives;
- respect des engagements internationaux;
- engagement diplomatique pour une stratégie internationale.

Déchets

C'est au bout de la chaîne, par la gestion des déchets, que la proposition gouvernementale est la plus concrète. Le Conseil fédéral entendait initialement imposer la reprise des emballages, qui représentent entre 30 et 50% des déchets. Il y a renoncé après l'accueil négatif dans la procédure de consultation. Priorité sera donnée à des mesures librement consenties prises par accords entre les acteurs de l'économie. La Confédération pourrait déclarer la force obligatoire de ces accords.

Un progrès significatif peut être atteint dans le recyclage des déchets. Des quantités importantes de métaux, et notamment les métaux rares, doivent être récupérées dans les usines d'incinération. Plus important encore, la récupération des phosphores contenus dans les boues des stations d'épuration suffirait à couvrir les besoins en engrais agricoles. Le tri des déchets de chantier et leur réutilisation doivent permettre de réduire l'exploitation des carrières.

Consommation, production

Pour orienter la consommation, la révision de la loi entend essentiellement sensibiliser et informer. Un tiers des aliments est gaspillé. Il faut convaincre de moins jeter. L'information sur l'impact environnemental d'un produit doit permettre le choix éclairé de l'acheteur. Pour ne pas entraver les échanges, l'étiquetage des

produits doit se conformer aux normes internationales.

Pour les producteurs, pas de réglementation sur la fabrication ou la composition des produits. On leur demande de la transparence, des mesures librement consenties pour ménager les ressources. Des exigences minimales pour la mise sur le marché d'un produit pourront être cependant introduites, mais dans le respect des accords internationaux (OMC) ou européens. L'exigence de renoncer à la voie solitaire pour sauver la planète est martelée tout au long du message gouvernemental.

Le contre-projet indirect, on le constate, est nettement moins contraignant que l'initiative des Verts. Il ne dit rien sur la fiscalité écologique. Cette exigence, contenue dans l'initiative, est à l'étude et devrait trouver sa place dans d'autres lois. Une omission qui ne va pas plomber le projet du Conseil fédéral dont le succès est loin d'être acquis au Parlement.

Dans la procédure de consultation, si l'ensemble des cantons et des communes et la majorité des organisations sont favorables aux propositions gouvernementales, les partis UDC, PLR et PBD y sont hostiles, de même que l'Usam et Economiesuisse. Excusez du peu!